
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 05.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Caroline Bourgeois remercie les citoyens et citoyennes pour son élection. Elle remercie également les membres du conseil et madame Suzanne Décarie qui a agit comme mairesse suppléante. De plus, elle rend hommage à l'ancienne mairesse Chantal Rouleau en saluant son travail au cours des huit dernières années et en indiquant sa volonté de poursuivre leur collaboration afin de faire rayonner l'arrondissement.

Par ailleurs, madame la mairesse rassure les citoyens de l'arrondissement que face à la situation exceptionnelle due à la météo, les équipes des travaux publics seront mobilisées aussi longtemps que cela sera nécessaire. Elle indique également que les opérations de déglacage, d'épandage et de chargement de neige se poursuivent sur le territoire. Enfin, elle invite les citoyens à être particulièrement vigilants lors de leurs déplacements et à composer le 311 au besoin.

Une vidéo qui décrit les différentes actions posées par les équipes des TP est projetée à cet effet.

En outre, la mairesse informe les citoyens que la collecte des matières recyclables se fera à partir du 5 mars 2019, le mardi, dans le secteur s'étendant de la 31e Avenue à la 1re Avenue d'est en ouest, et du boulevard Henri-Bourassa à la rue Notre-Dame du nord au sud.

Enfin, la mairesse, au nom de tous les membres du CA, souhaite rendre un hommage à messieurs Tommy Richard Lebœuf-McGregor et Michel Lajoie, citoyens engagés de l'arrondissement qui sont décédés récemment. Elle offre les condoléances du Conseil aux familles respectives.

CA19 30 02 0001

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE ORDINAIRE - 5 FÉVRIER 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil, afin de retirer les articles 15.01, 40.03 et 40.04.

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

CA19 30 02 0002

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018 À 19 H - PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION DU 22 ET 23 JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 décembre 2018, à 19 h et des procès-verbaux de correction du 22 et 23 janvier 2019.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Une question sur l'adoption du PP-119 à la suite de la consultation publique;
 - Deux questions sur la voie réservée sur le boulevard Maurice Duplessis;
 - Une question sur le déneigement concernant les propriétaires du 16260, avenue Victoria;
 - Trois questions sur la qualité du déneigement et les rues mal nettoyées;
 - Une question sur les travaux sur le boulevard Gouin;
 - Une question sur le projet au niveau de la friche ferroviaire.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel félicite madame Bourgeois pour son élection.

Il félicite aussi la patineuse Rosalie Vincent de Pointe-aux-Trembles qui fait toujours partie des meilleures au Canada. Par ailleurs, il souligne que l'équipe de taekwondo de Montréal aura en son sein un bon nombre de compétiteurs provenant de l'arrondissement. Il leur souhaite au nom du Conseil une bonne chance lors de ces jeux du Québec.

Enfin, il invite les citoyens à venir soutenir massivement les jeunes hockeyeurs lors du tournoi pee-wee qui se déroulera du 6 au 17 février prochain.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà félicite la nouvelle mairesse pour son élection.

Il veut aussi souligner le bon travail des employés des travaux publics dans cette situation exceptionnelle. Il demande à ce que la résolution du conseil d'arrondissement demandant une zone de relâchement sur la voie réservée sur le boulevard Maurice-Duplessis soit respectée et appliquée par la STM. De plus, il indique apporter son soutien à la pétition.

Enfin, il dit qu'il a fait une demande au Conseil municipal pour avoir deux nouvelles sorties à l'A-25 au niveau de Rivière-des-Prairies et du boulevard Henri-Bourassa Nord.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les citoyens à participer massivement à l'activité plaisir d'hiver (avec des activités gratuites) qui se déroulera le 11 février à la place du Village et à la Maison du citoyen. Elle invite également les citoyens à venir profiter de la patinoire libre à la maison du citoyen du lundi au vendredi de 7 h à 23 h et le weekend de 9 h à 23 h.

Monsieur le conseiller Richard Guay tient à adresser ses félicitations à tous les cols bleus de l'arrondissement et le personnel du 311 pour le travail remarquable effectué lors de cette période exceptionnelle.

Il informe les citoyens du lancement du carnet culturel (avec les activités culturelles et de bibliothèque) avec une programmation très diversifiée. Il rappelle que toutes ces activités sont gratuites, mais certaines nécessitent une inscription sur le site de l'arrondissement. De plus, ils invitent les citoyens qui veulent courir la chance de gagner un lot à s'inscrire à l'infolettre sur le site de l'arrondissement.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine rappelle que le mois de février est le mois dédié à souligner l'histoire des noirs. Elle indique que l'arrondissement n'est pas en reste et que plusieurs activités ont été prévues pour souligner ce mois. Elle invite les citoyens à consulter le calendrier culturel.

Madame la conseillère Lisa Christensen présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019. Elle invite les citoyens à participer massivement aux zones actives qui se dérouleront les 9, 16 et 26 février 2019 au parc Don Bosco. Au programme, bute de neige pour la glissade, café, chocolat chaud et prêt de matériel de jeu.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Madame la conseillère Lisa Christensen dépose une pétition aux noms des parents de la Garderie Pour L'amour des Enfants afin de demander de sécuriser l'intersection du boulevard Rivière-des-Prairies et de la 7^e Rue.

15 - RETIRÉ

CA19 30 02 0003

OCTROYER - CONTRAT - MULTISPORT SYNTHETIQUE INC. F.A.S.N. ECLAIR PLUS PEINTURE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE PEINTURE DE LAMPADAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT - AUTORISATION DE DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17256 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

- 1- D'autoriser une dépense de 80 080,09 \$, taxes incluses, pour A51-Service de nettoyage et de peinture de lampadaires dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- D'octroyer un contrat à la compagnie Multisport Synthétique inc. F.A.S.N. Eclair Plus Peinture, au montant de 80 080,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17256 (3 soumissionnaires);
- 3- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1184281059

CA19 30 02 0004

OCTROI - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - LA COMPAGNIE LÉGER - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS ET ATTENTES DES CITOYENS ENVERS L'OFFRE DE SERVICES SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré de services professionnels, à la compagnie Léger pour la réalisation d'une étude sur les besoins et attentes des citoyens envers l'offre de services Sports, loisirs et culture de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'imputer la dépense de 44 619,69 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1191609001

CA19 30 02 0005

APPROUVER - ENTENTE - PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPaux ENTRE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSPÎ) - MANDATER - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR ASSURER LE SUIVI DE LA CONVENTION D'UTILISATION ÉLABORÉE AVEC LA CSPÎ

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Approuver l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ) et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour négocier et convenir de la convention d'utilisation à élaborer avec la CSPÎ.

ADOPTÉ

20.03 1191209002

VACANT

20.04

CA19 30 02 0006

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - DEUX (2) ORGANISMES - ÉQUIPE RDP ET SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA VIOLENCE CHEZ LES JEUNES 2019 - FINANCEMENT ADDITIONNEL À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC - PROGRAMME FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE 2019 - AUTORISER DES VIREMENTS DE CRÉDIT - APPROUVER LES CONVENTIONS À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 67 900 \$ aux deux (2) organismes suivants :

- Équipe RDP pour un montant de 44 000 \$, pour le projet OSE Jeunes RDP
- Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc pour un montant de 23 900 \$, pour le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse. Cette contribution financière est issue du financement relié au programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes 2019.

D'accorder un soutien financier additionnel de 4 322 \$ à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, en complément pour le projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse dans le cadre du budget de l'arrondissement en délinquance jeunesse.

D'approuver les deux conventions intervenues entre la Ville de Montréal, la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc et Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers et d'autoriser les virements à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement pour la portion arrondissement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense de 67 900 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre et la dépense de 4 322 \$ sera assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1197740001

CA19 30 02 0007

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - PROGRAMME CULTURE, BIBLIOTHÈQUES ET PATRIMOINE - APPROUVER - CONVENTIONS AVEC QUATRE ORGANISMES : LES AMIS DE LA CULTURE DE LA POINTE, LES ARTISTES POINT'ARTS, L'ATELIER D'HISTOIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES ET LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ANNÉE 2019

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Autoriser l'octroi des contributions financières au montant total de 34 217,00 \$ dans le cadre du programme Culture, bibliothèques et patrimoine;

Approuver les conventions avec quatre organismes : Les Amis de la Culture de la Pointe, Les Artistes Point'Arts, Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles et Société historique de Rivière-des-Prairies, se terminant le 31 décembre 2019;

Distribuer les contributions financières comme suit :

Organisme	Montant de la contribution
Les Amis de la Culture de la Pointe	8 764,00 \$
Atelier d'histoire de la Pointe-aux-Trembles	8 764,00 \$
Société historique de Rivière-des-Prairies	8 427,00 \$
Les Artistes Point'Arts	8 262,00 \$

Imputer ces dépenses, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1183704003

CA19 30 02 0008

PROLONGATION - CONVENTION - ÉQUIPE R.D.P. - D'UNE ANNÉE, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIR, CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation de la convention de partenariat (CA13 3010 0375) avec l'organisme Equipe R.D.P. pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

D'octroyer une contribution financière de 87 765 \$ pour l'année 2019, pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse répartie comme suit :

Programme Activités de loisirs: 38 896 \$
Programme Club de vacances: 29 779 \$
Programme Jeunesse: 19 090 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1131790012

CA19 30 02 0009

PROLONGATION - CONVENTION - CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - D'UNE ANNÉE, SOIT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2019 - OCTROI À CET EFFET, D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation de la convention de partenariat CA13 3010 0378 avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

D'octroyer une contribution financière de 59 874 \$ pour l'année 2019, dont 21 693 \$ pour le programme Club de vacances et 38 181 \$ pour le programme Jeunesse.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1131790002

CA19 30 02 0010

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour les séances régulières du 9 novembre et du 7 décembre 2018.

ADOPTÉ

30.01

CA19 30 02 0011

ADHÉRER - PLAN D'ACTION - MISE AUX NORMES DES CLÔTURES CEINTURANT L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS AQUATIQUES EXTÉRIEURES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE MONTRÉAL - ACCEPTER - OFFRE DE SERVICE - SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS - GESTION ET RÉALISATION DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT - CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adhérer au plan d'action proposé par le Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS).

D'accepter l'offre à venir du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) pour la gestion du projet visant à mettre aux normes les clôtures ceinturant les installations aquatiques extérieures, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

De s'engager à maintenir en bon état et en conformité avec la réglementation en vigueur les clôtures extérieures faisant l'objet d'une réfection dans le cadre du programme de mise aux normes des installations aquatiques.

ADOPTÉ

30.02 1191209001

CA19 30 02 0012

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER - CÉGEP MARIE-VICTORIN, CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES - AQDR POINTE-DE-L'ÎLE - ORGANISATION DE LEURS ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 300 \$ au Comité Zip Jacques-Cartier afin d'offrir une activité d'initiative à la pêche en rive pour les jeunes, au parc Pierre-Payet, le 8 juin 2019;
- 300 \$ en commandite à la Fondation du Collège Marie-Victorin afin de permettre la remise de bourses lors de la soirée de mérite scolaire en mai 2019;
- 1 000 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour la tenue du dîner de lancement d'un collectif dans le cadre de la journée internationale des femmes;
- 500 \$ au AQDR Pointe-de-l'Île afin de permettre le renouvellement de la publicité au journal l'Écho de la Pointe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.03 1184860023

CA19 30 02 0013

AUTORISER - ENGAGEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISER - PROJET DE COMMÉMORATION DU VIEUX-MOULIN DE POINTE-AUX-TREMBLES - 2019 - ACCEPTER LA SUBVENTION DE PATRIMOINE CANADA - RESPECTER LES TERMES DU PROGRAMME COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a soumis une demande de financement au gouvernement du Canada dans le cadre du programme Commémorations communautaires - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet de commémoration du Vieux-Moulin de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite conclure une entente de financement avec le gouvernement du Canada pour la réalisation de ce projet;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à réaliser le projet de commémoration du Vieux-Moulin de PAT en 2019;

D'accepter la subvention de 25 400 \$ de Patrimoine Canada pour la réalisation du dit projet;

De respecter les termes du programme *Commémorations communautaires - Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine*;

De réaliser le projet tel que révisé suite à l'approbation de la subvention de 25 400 \$.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles confirme que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles confirme que l'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion de vérification financière ou la fourniture de services municipaux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

Madame Dany Barbeau, directrice d'arrondissement, est autorisée à signer l'entente avec le gouvernement du Canada pour et au nom de l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1183704002

CA19 30 02 0014

ACCUSER RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - MOUVEMENTS DE PERSONNEL - PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE DU 27 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2018 ET DU 24 NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2018 - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS ET DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE - PÉRIODE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et adopté à la majorité.

Pour : 6

Contre : 0

Absentention : 1 (M. Gilles Déziel)

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période des mois de novembre et décembre 2018 et en matière de ressources financières pour la période du 27 octobre au 23 novembre 2018 et du 24 novembre au 31 décembre 2018.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités, pour la période des mois de novembre et décembre 2018 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période des mois de novembre et décembre 2018.

ADOPTÉ

30.05 1184230015

CA19 30 02 0015

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-1

Madame Suzanne Décarie, conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou ferai présenter pour adoption le Règlement numéro RCA18-30086-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) ».

Copie dudit projet de règlement est déposé séance tenante et disponible au public pour consultation.

40.01 1184860019

CA19 30 02 0016

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA18-30086-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, le projet de règlement numéro RCA18-30086-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2019) ».

ADOPTÉ

40.02 1184860019

RETIRÉ

40.03

RETIRÉ

40.04

CA19 30 02 0017

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-123

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-123 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation du bâtiment ainsi que le réaménagement du terrain, sur le lot projeté portant le numéro 1 092 571 - District de Pointe-aux-Trembles » et fixation de la date de consultation publique.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 25 février 2019, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 19 h, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.05 1183469027

CA19 30 02 0018

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PP-122

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 janvier 2019, relativement au projet particulier numéro PP-122 intitulé « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.06 1186425008

CA19 30 02 0019

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-122

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande à être autorisé pour construire un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault, sur des parties des lots 1 865 939 et 3 513 704 du cadastre du Québec, dans le district de Pointe-aux-Trembles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 4 décembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-122 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment industriel projeté au 6050, rue François-Bricault, district de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.07 1186425008

CA19 30 02 0020

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E164 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT 3 080 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E164 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 080 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des centres de loisirs et communautaires.»

ADOPTÉ

40.08 1184939002

CA19 30 02 0021

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E165 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E165 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.09 1184230013

CA19 30 02 0022

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E166 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 889 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE LA MISE EN VALEUR DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES, DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E166, intitulé « Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA18-E166, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 889 000 \$ pour le programme de la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles, du programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.10 1184281055

CA19 30 02 0023

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT - NUMÉRO RCA18-E167 - INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 686 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt numéro RCA18-E167 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 686 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.11 1181528005

CA19 30 02 0024

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-80-1

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, ainsi que l'adoption du second projet le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-80-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-80 afin de normaliser les usages et d'autoriser les travaux de transformation du bâtiment et des aires de stationnement pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.12 1183469022

CA19 30 02 0025

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-120

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'occupation d'un bâtiment situé au 12157, rue Notre-Dame Est aux fins de l'usage principal « bureau », la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot portant le numéro 1 260 435;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une modification au zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, ainsi que l'adoption du second projet le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-120 intitulée « Projet particulier visant à permettre la transformation et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 12157, rue Notre-Dame Est, aux fins de l'usage principal « bureau » ainsi que la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot 1 260 435 du cadastre du Québec - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.13 1180565016

CA19 30 02 0026

ADOPTION - RÉOLUTION NOMÉRO PP-121

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dispose d'un Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009);

CONSIDÉRANT QUE le requérant demande l'autorisation pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel projeté au 11855, avenue Lucien-Gendron, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite des dérogations au Règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables de donner suite à cette demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 6 novembre 2018 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 novembre 2018, ainsi que l'adoption du second projet le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet particulier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-121 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment industriel projeté au 11855, avenue Lucien-Gendron, sur le lot projeté portant le numéro 6 257 940 du cadastre du Québec - District de La Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.14 1183469023

CA19 30 02 0027

DÉROGATION MINEURE - BÂTIMENT INSTITUTIONNEL - 11625, RUE DE LA GAUCHETIÈRE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

La mairesse d'arrondissement, madame Caroline Bourgeois, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogation mineure. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 décembre 2018;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande de dérogation mineure quant à l'article 210 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01) relativement à l'implantation d'une barrière automatique menant à l'entrée de l'aire de stationnement, à une distance de 3,89 mètres de la ligne avant donnant sur la 2e Avenue, pour un bâtiment institutionnel sis au 11625, rue de La Gauchetière, sur le lot projeté portant le numéro 6 155 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal– District de Pointe-aux-Trembles, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par la firme Un architecture inc. estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques le 30 novembre 2018, à savoir :

- permettre l'implantation d'une barrière automatique dans la voie d'accès menant à l'entrée de l'aire de stationnement donnant sur la 2^e Avenue à une distance de 3,89 mètres de l'emprise de la voie publique alors que le Règlement de zonage exige qu'une barrière automatique soit implantée à une distance de 5,5 mètres ou plus de l'emprise de la voie publique.

ADOPTÉ

40.15 1180565018

CA19 30 02 0028

PIIA - BÂTIMENT SEMI-COMMERCIAL - 15536-15538, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 96 de la section 13 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), du projet de modification de la façade et à l'affichage pour le bâtiment semi-commercial situé au 15536-15538, rue Notre-Dame Est, sur les lots 1 874 858 et 3 620 911, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver l'apparence de la façade et de l'affichage tel que présenté sur le plan d'élévation et les plans d'affichage déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 décembre 2018.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.16 1180565011

CA19 30 02 0029

PIIA - BÂTIMENT ET DES AIRES DE STATIONNEMENT - 3635 À 3675, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 de Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-

Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-11009), des plans relatifs à l'apparence et à l'aménagement du terrain dans le cadre d'un projet visant la normalisation des usages et l'autorisation des travaux de transformation du bâtiment et des aires de stationnement, tel qu'autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-80-1, pour le bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 3 934 329 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur l'élévation déposée et estampillée par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 janvier 2019.

L'aménagement du terrain est illustré sur le plan intitulé *Implantations* préparé par l'architecte, monsieur Faber Coyouette, soumis et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 janvier 2019.

ADOPTÉ

40.17 1183469029

CA19 30 02 0030

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE À L'USAGE DE PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 12157, AVENUE FERNAND-GAUTHIER - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-020, l'installation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes handicapées face au 12157, avenue Fernand-Gauthier, immédiatement au sud de l'entrée charretière;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.18 1184281051

CA19 30 02 0031

ÉDICTER - ORDONNANCE - AUTORISANT - INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE POUR PERSONNES HANDICAPÉES FACE AU 510, 26^e AVENUE - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-021, l'installation d'une zone de stationnement réservée pour personnes handicapées face au 510, 26^e Avenue;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉ

40.19 1195888002

CA19 30 02 0032

ÉDICTER - ORDONNANCE - MODIFICATION DE STATIONNEMENT - SUR LA 24E AVENUE - ENTRE PLACE SAINT-GEORGES ET LA RUE NOTRE-DAME

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance OCA19-(C-4.1)-022, les modifications suivantes à la réglementation de stationnement :

Sur le côté ouest, de la 24^e Avenue, entre les rues St-Georges et Notre-Dame.

- D'enlever, la réglementation de stationnement interdit en tout temps de 9 h à 17 h les jeudis.
- D'installer, la réglementation de stationnement interdit en tout temps excepté de 9 h à 17 h les mardis du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

Sur le côté est de la 24^e Avenue, entre les rues St-Georges et Notre-Dame.

- D'enlever, la réglementation de stationnement interdit en tout temps excepté de 9 h à 17 h les jeudis.
- D'installer, la réglementation de stationnement interdit en tout temps de 9 h à 17 h les mardis du 1^{er} avril au 1^{er} décembre.

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.20 1183971006

CA19 30 02 0033

RECOMMANDATION - CONGÉDIEMENT - RÉTROACTIVEMENT AU 25 DÉCEMBRE 2018 - DEUX (2) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COL BLEU - MATRICULE 100086288 ET 100009602 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner le congédiement de deux (2) employés auxiliaires col bleu, portant le matricule 100086288 et 100009602, affectés à la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rétroactivement au 25 décembre 2018.

ADOPTÉ

50.01 1192700002

CA19 30 02 0034

TITULARISATION - TROIS (3) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULE 100116017, 100035911 ET 100067921 - PERMANENCE D'EMPLOI - DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT DE TROIS (3) EMPLOYÉS TITULAIRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de trois (3) employés auxiliaires cols bleus, matricule 100116017, 100035911 et 100067921, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de trois (3) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1192700001

CA19 30 02 0035

DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS - DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ ET DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ - CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT - LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$ - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1192468001

CA19 30 02 0036

PRENDRE ACTE - RÉOLUTION - CONSEIL MUNICIPAL NUMÉRO CM19 0102 - ADOPTÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 28 JANVIER 2019 - RELATIVEMENT AU TOPONYME - NOUVEAU PARC - SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - INTERSECTION DU BOULEVARD PERRAS ET DE L'AVENUE DU FIEF-CARION - SUR LE LOT 3 397 645 - CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 janvier 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prendre acte de la résolution CM19 0102 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 28 janvier 2019, relativement à la dénomination du « **parc Lily-Tasso** ».

ADOPTÉ

70.01 1183469028

CA19 30 02 0037

ACCEPTER - EN VERTU DE L'ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - OFFRE DE SERVICE - VILLE CENTRE - MANDATER - DIRECTION DU SERVICE DE LA CULTURE - GESTION DES REDEVANCES POUR LA DIFFUSION DE MUSIQUE PUBLIÉE LORS D'ACTIVITÉS OU D'ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT AUPRÈS DE L'ORGANISME RÉ:SONNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de service de la ville Centre et mandater la Direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré-Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

D'imputer la dépense de 3 404 \$, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

70.02 1191609002

CA19 30 02 0038

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 H 49;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.03

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2019.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement